



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition de:

« La représentation
d'image »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

A) La définition du mot Taswir

- **La définition dans la langue arabe**

L'origine du mot Taswir vient des trois lettres : Sad (ص), Waw (و), Ra (ر) qui forme le verbe Saara (صَارَ) qui signifie ramener une chose vers soi-même.

Quant au mot Taswir (تَصْوِير), il signifie bâtir, fabriquer, façonner.¹

- **La définition dans le jargon islamique**

Dans le jargon islamique, le taswir est un mot pluriel qui englobe énormément de choses. Certains savants ont même dit qu'il était impossible de donner une seule définition au taswir tellement il est varié. Le taswir consiste à façonner une image. Cela peut se faire avec les mains, un appareil ou un outil. Cela peut être des images de créatures possédants, comme la nature. Cela peut être également avec du bois, de la pierre ou sur une feuille.²



Le Dictionnaire du musulman

B) Ce qu'il faut savoir sur le Taswir

• Les catégories de Taswir et leurs jugements

Le Taswir est de deux catégories :

1) Le Taswir de ce qui a une âme

Il s'agit de représentation de créature possédant une âme comme les êtres humains ou les animaux.

- Ce qui comporte une ombre

Il s'agit de toute représentation d'être vivant ayant une ombre. C'est-à-dire que cette représentation possède un corps, comme des statues ou des sculptures.

Il y a consensus des savants sur l'interdiction de cela et qu'il fait partie des grands péchés.



Le Dictionnaire du musulman

- Ce qui n'a pas d'ombre

Il s'agit de représentation de créature possédant une âme n'ayant pas d'ombre. C'est-à-dire une personne qui prend un stylo, un pinceau ou un couteau et qui fait un dessin, une peinture ou une gravure. Les savants ont divergé concernant cela. Mais l'avis le plus juste est que cela est interdit, car il n'y a aucune raison de faire la différence entre cette catégorie et la première dans l'interdiction. Ce cas entre dans la généralité de l'interdiction de représenter et façonner des images. Il ne convient donc pas de faire la différence dans le jugement sans preuve.

Aisha a dit : « L'envoyé d'Allah rentra un jour d'une expédition. Comme, dit-elle, j'avais tapissé un des recoins de ma chambre avec une draperie d'étoffe à personnages que j'avais ; le messenger d'Allah la vit en entrant et l'arracha en disant : au jour de la résurrection le plus terrible, des châtiments sera infligés à ceux qui imitent la création d'Allah. » [Boukhari : 5954]

Ce noble hadith nous indique que Aisha avait mis dans sa maison un rideau de tissu comportant des représentations de créature possédant une âme. Lorsque le prophète vit cela, son visage changea de couleur et il se mit en colère.



Le Dictionnaire du musulman

Il enleva ce rideau immédiatement puis dit à Aïcha que ceux qui font des représentations seront ceux qui auront le plus grand châtement le jour du jugement. Le prophète n'a pas fait de différence entre ceux qui façonnent des sculptures ou des dessins. Nous ne devons également pas faire de différence dans leur jugement.

Oussama ibn Zayd a dit : « Le messager d'Allah est entré dans la Ka'ba et y vit des représentations dessus. Il demanda qu'on lui apporte un seau d'eau. On lui apporta un seau puis il se mit à effacer les représentations en disant : « Qu'Allah combatte un peuple qui représente ce qu'il ne crée pas. » [Ibn Abi chayba: 162]

Ce hadith nous montre que le prophète a invoqué contre ceux qui façonnent des représentations d'être vivant. Ces représentations étaient sur le mur de la Ka'ba, ce qui montre qu'il ne s'agissait pas de sculpture ni d'idole. L'invocation du prophète montre qu'il s'agit d'un grand péché.



Le Dictionnaire du musulman

2) Le Taswir de ce qui ne possède pas d'âme

Il s'agit de représentation de créature ne possédant pas d'âme comme les arbres, les montagnes, les maisons ou encore les voitures.

- Ce que l'homme a lui-même fabriqué

Il s'agit de la représentation de ce qui ne possède pas d'âme et qui est fabriqué par l'homme, comme les voitures, les maisons, les vêtements ou autre.

Il est permis de représenter cela. L'origine de ces choses est la permission pour l'homme de les façonner et les fabriquer. A fortiori il est également permis de les représenter.

« Qu'Allah combatte un peuple qui représente ce qu'il ne crée pas. » [Ibn Abi chayba: 162]



Le Dictionnaire du musulman

- **Ce qui n'est pas fabriqué par l'homme et qui n'augmente pas**

Il s'agit de la représentation de ce qui ne possède pas d'âme, qui n'est pas fabriquée par l'homme et qui n'a pas la possibilité de croître, comme les montagnes ou les fleuves. Il est permis de représenter ce genre de choses.

- **Ce qui n'est pas fabriqué par l'homme et qui augmente**

Il s'agit de la représentation de ce qui ne possède pas d'âme, qui n'est pas fabriqué par l'homme et qui a la possibilité de croître, comme les graines, les plantes, les arbres ou les fleurs. Les savants ont divergé concernant cette catégorie. Certains savants ont interdit cela en disant que les plantes sont des êtres vivants.

D'après Abou Hourayra, le messager d'Allah a dit : « Allah le très haut a dit : qui donc est plus injuste que celui qui cherche à créer comme j'ai créé moi-même ? Qu'il cherche donc à créer un atome, ou encore qu'il essaie de créer un grain de blé ou un grain d'orge ! » [Boukhari : 7569]



Le Dictionnaire du musulman

Cependant, ce qui semble être le plus juste est que cela est permis.

Un homme est venu à ibn Abbas et lui dit : « Je suis un homme qui façonne des images, donne-moi une fatwa concernant cela. Ibn Abbas lui dit : approche-toi de moi ! l'homme se rapprocha. Puis ibn Abbas lui dit une seconde fois : approche ! l'homme s'approcha. Ibn Abbas posa sa main sur sa tête et lui dit : « je vais t'informer de ce que j'ai entendu du messager d'Allah : « Toute personne façonnant des images est dans le feu. On lui attribuera une âme [une vie supplémentaire] pour chaque image qu'il aura façonnée pour être châtié dans le feu. » Ibn 'Abbas poursuivi en lui disant : « Si tu es véritablement contraint de façonner des images, alors façonne des arbres ou ce qui n'a pas d'âme. » [Moulim : 2110]

Ce hadith montre la gravité de façonner des images et son châtiment douloureux. Celui qui aura fait cent dessins de créature possédant une âme. On lui accordera cent âmes c'est-à-dire cent vies pour y être châtié.³



Le Dictionnaire du musulman

- **Les causes de l'interdiction du Taswir**

Les savants ont divergé concernant la cause de l'interdiction du taswir. Parmi il les cause de son interdiction il y a :

1) Imiter la création d'Allah

Parmi les noms sublimes d'Allah, il y a Al Mousawwir. C'est Allah qui façonne les créatures de la meilleure des manières et il n'a pas d'associé dans cela. C'est pour cela qu'il n'est pas permis de vouloir se mettre au niveau d'Allah dans cela et donc de ne pas être Mousawwir, c'est-à-dire façonneur d'image.

D'après Abdallah ibn Mas'oud, le prophète a dit : « Ceux qui seront châtiés le plus durement le jour du jugement seront les Mousawwiroun (ceux qui fabriquent des images). [Mousslim : 2109]

D'après ibn Abbas, le prophète a dit : « Celui qui façonne des images sera châtié le jour du jugement jusqu'à ce qu'il insuffle une âme dans ce qu'il a dessiné, mais il ne sera pas capable de le faire. » [Abou Daoud :5024]



Le Dictionnaire du musulman

2) Façonner des images amène à l'exagération et au chirk

Comme nous l'avons vu dans la biographie du prophète Nuh. La première cause du chirk sur la terre est à cause du Taswir. Après la mort du prophète Adam, les gens étaient tous sur la tawhid et la piété. Malheureusement, certaines personnes se sont mises à représenter des hommes pieux pour se remémorer leurs nombreuses adorations pour Allah et ne pas les oublier. Mais avec les années et la diminution de la science, les gens se sont mis à adorer ces images et ces hommes pieux en dehors d'Allah.

D'après Aïsha, Oum Salama mentionna au Messager d'Allah une église qu'elle avait vue en terre d'Abyssinie ainsi que ce qu'elle contenait comme représentations. Alors il dit : ces gens-là, lorsque mourait parmi eux un homme vertueux ou un pieux serviteur, ils bâtissaient un lieu de prière sur sa tombe et y dessinaient ces représentations à l'intérieur. Ceux-là sont les pires des créatures auprès d'Allah. [Boukhari : 427]



Le Dictionnaire du musulman

Ali ibn abi Talib a dit : « je vous enjoins à ce que le prophète m'a enjoint : ne pas laisser une représentation sans l'effacer et ne pas passer devant une tombe surélevée sans la mettre au niveau des autres. » [Mousslim :969]

Dans ce noble hadith, Ali qui était gouverneur a envoyé plusieurs de ces sujets dans les cimetières en leur ordonnant ce que le prophète lui-même lui avait ordonné quelques années auparavant. C'est-à-dire de ne laisser aucune image près des tombes et de ne pas laisser de mausolée ni de tombe surélevée. Il ne fait aucun doute que cela ferme la porte au chirk. Nous voyons malheureusement de nos jours des gens invoquer, se lamenter devant des mausolées ou des représentations. Ils parlent à ces tombes et ces images, ils les invoquent, leur pose a manger et font encore beaucoup d'autre acte contraire à l'islam.

3) L'imitation des actes des mécréants

Il ne fait aucun doute que façonner des images n'est pas un acte de musulman. Il n'est pas rapporté que les compagnons du prophète faisaient de la peinture, de la sculpture ou toute autre forme de taswir. Pire encore nous avons des textes qui montrent la gravité de cela et l'immense châtement de ceux qui façonner des images.

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

Comme nous l'avons dit dans la vidéo de la définition du mot juif. Contredire les mécréants et ne pas les imiter est un fondement de notre religion.

D'après ibn Omar, le prophète a dit : « Celui qui cherche à imiter un peuple en fait partie. » [Abou Daoud : 4031]

4) Les anges n'entrent pas dans une maison avec des représentations

L'islam nous invite à tout faire pour causer la venue des anges et nous met en garde contre tout ce qui cause leur fuite ou leur colère. La présence d'ange est synonyme de baraka et de tranquillité. La présence des anges est également une cause de l'éloignement des diables.⁴

D'après Abou Talha, le prophète a dit : « les anges n'entrent pas dans une maison qui contient un chien ou une représentation figurée. » [Boukhari : 3225]



Le Dictionnaire du musulman

C) Questions contemporaines concernant le taswir

• Quel est le jugement de la photographie ?

Les savants contemporains ont divergé concernant les machines pouvant façonner des images telles que les appareils photo, les téléphones ou autres, car il s'agit de choses qui n'étaient pas présentes à l'époque du prophète. L'avis le plus correct est que la photographie prend le même jugement que les catégories de taswir que nous avons citées précédemment. La photographie est un moyen moderne de façonner des images tout comme la sculpture, la peinture, le dessin ou la gravure. La photographie prend donc le même jugement que tout cela. Donc celui qui prend en photo une créature possédant une âme entre dans la catégorie de ceux qui façonnent des images ayant une âme et ceux qui prennent en photo ce qui n'a pas d'âme prennent le jugement de celui qui façonne des images de créatures qui n'ont pas d'âme.

Les savants qui ont autorisé la photographie de manière absolue se sont basés sur deux arguments auxquels nous allons tenter de répondre.



Le Dictionnaire du musulman

1) La photographie n'est pas l'acte de l'être humain mais l'acte de l'appareil

Ils ont dit que ce n'est pas l'homme qui fait le taswir de ce cas mais l'appareil donc ceci n'est pas haram.

Nous répondons à cet argument que les appareils sont des outils qui n'ont pas la raison. Et nous n'attribuons pas un acte à un outil qui n'a pas la raison. On attribue l'acte à la personne qui utilise l'appareil. Tous les gens sur la terre nomment celui qui fait une photo un photographe. Nous disons que c'est lui qui a pris cette photo tout comme nous disons que celui qui utilise un pistolet pour tuer quelqu'un est l'assassin. C'est celui qui appuie sur la gâchette qui sera puni et non le pistolet. Nous n'avons encore jamais vu une personne se défendre au tribunal en disant que ce n'est pas lui l'assassin mais le pistolet.

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

2) La photographie est comme le miroir ou le reflet dans l'eau

Ils ont dit que la photographie est comme se regarder dans un miroir ou regarder son reflet dans l'eau. L'appareil photo reproduit l'image de la personne telle quelle est réellement comme le miroir donc ceci n'est pas haram comme le miroir.

Nous répondons à cet argument en disant que l'analogie utilisée n'est pas correcte. La comparer le miroir avec un appareil photo n'est pas correcte. Comme nous l'avons dit précédemment le taswir vient du verbe saara qui signifie ramener une chose vers soi. Quant au mot taswir il signifie façonner, fabriquer et créer. Le taswir consiste donc à prendre une créature et chercher à la représenter par n'importe quel moyen possible. C'est exactement ce que fait un appareil photo. Il capture un moment précis pour en faire une image figée au même titre qu'un peintre ou un dessinateur. Nous nous apercevons donc que comparer cela à un miroir ou une flaque d'eau n'est pas correcte. Celui qui se regarde dans une glace ne capture rien du tout. S'il s'écarte du miroir, son image disparaîtra. Ceci n'est donc pas du taswir car il n'a absolument rien façonné.



Le Dictionnaire du musulman

De plus, lorsque nous méditons sur cet argument nous rencontrons plusieurs problèmes concernant le jugement religieux de l'appareil photo. Si l'appareil photo est halal car il retransmet l'image telle quelle est. Quel est le jugement religieux de l'appareil photo avant l'apparition de la couleur ? Il ne fait aucun doute qu'une photo en noir et blanc n'est pas la réalité. Qu'en est-il de celui qui change la luminosité de la photo ? Celui qui enlève un bouton sur son visage, qui utilise un filtre ou qui bouge au moment de la photo et qui ressort flou ? Il ne fait aucun doute que cela ne reflète pas la réalité.

La photographie entre dans la définition générale du taswir. Il n'est donc pas permis au musulman de faire cela sauf en cas de force majeure ou nécessité. Comme celui qui est mourant et à qui on demande une photo pour pouvoir se soigner ou celui qui doit faire des démarches administratives obligatoires ou autre.⁵



Le Dictionnaire du musulman

- **Quel est le jugement de l'enregistrement vidéo**

Pour connaître le jugement de la vidéo, il suffit de savoir comment fonctionne l'enregistrement vidéo. La vidéo peut également être appelée « image animée ». Cela consiste à capturer les mouvements d'une personne avec une quantité énorme d'images. Puis les mouvements qui ont été photographiés sont diffusés à grande vitesse ce qui reproduit le mouvement qui a été fait par la personne. La vidéo est donc l'assemblage de plusieurs photographies. Si la prise d'une seule photographie est haram il ne fait aucun doute qu'en prendre des milliers l'est également. Lorsque le musulman souhaite prendre une créature possédant une âme en vidéo, il doit repenser à la parole du prophète : **« Toute personne façonnant des images est dans le feu. On lui attribuera une âme [une vie supplémentaire] pour chaque image qu'il aura façonnée pour être châtié dans le feu. »** [Mousslim : 2110]



Le Dictionnaire du musulman

- **Quel est le jugement de la vidéo qui n'est pas enregistrée ?**

Il s'agit de la vidéo qui ne capture pas l'image, comme celui qui appelle son ami en visioconférence ou se regarde dans son appareil photo avant de prendre la photo. Ce cas précis prend exactement le même jugement que le miroir ou le reflet dans l'eau. Ceci est permis car il n'y a aucune capture d'image qui a été faite tout comme le miroir. Il n'est pas possible de regarder la vidéo une fois la visioconférence terminée. Bien sûr si un Live, une émission en direct ou un appel visio est enregistrée. Cela prend le même jugement que la vidéo enregistrée.

- **Peut-on se filmer pour la Da'wa ?**

Comme nous l'avons dit précédemment, la photographie de créature possédant une âme est haram en islam et la vidéo enregistrée a fortiori. Cependant, il est permis de faire des photographies en cas de force majeure ou d'un véritable besoin. Les savants ont donc divergé concernant la da'wa. Certains savants ont dit que le taswir n'était pas permis pour la prédication de manière absolue. Tandis que d'autres ont autorisé cela de manière absolue. L'avis qui semble être le juste et que cela est permis uniquement en cas de véritable besoin.

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

Exemple :

Une chaine de télévision propose à un savant de faire une émission afin de répondre aux questions des gens. Ce savant sait que s'il refuse cette chaine de télé proposera cela à une personne sectaire qui égarera les musulmans par ses réponses. Il ne fait aucun doute que ce savant doit répondre favorablement à cette proposition.

Mais en ce qui concerne les chaines et les comptes sur les réseaux qui se base sur certaines fatwas de savants pour se filmer au nom de la da'wa. Mais quand nous regardons leurs vidéos, nous voyons qu'il n'y a aucun besoin de se filmer. Ils ne sont pas en train de montrer comment faire les ablutions ou la prière. Ils sont assis derrière sur une chaise et parlent. Et lorsqu'on leur dit mais pourquoi n'avoir pas fait un simple audio ? ils disent que se filmer fait plus de vus ou d'abonnés et est meilleur pour le référencement. Il convient donc au prédicateur de ne pas exposer sa personne aux textes terrifiants du taswir pour gagner une poignée d'abonnés. Comme nous l'avons dit dans la vidéo de la définition du mot ascétisme, le musulman doit s'éloigner de tout ce qui peut de près ou de loin lui causer un châtement. S'il peut propager son message sans faire du taswir qu'il le fasse.

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

- **Est-ce que ne pas dessiner les yeux suffit pour sortir de l'interdiction ?**

Nous voyons beaucoup sur internet et les réseaux des musulmans qui dessinent ou prennent des photos en effaçant les yeux ou en tournant le dos à l'appareil photo. Ils estiment qu'en faisant cela leur acte n'entre pas dans le taswir interdit. Ceci n'est pas correct. La soura, c'est-à-dire la représentation, est considéré comme une représentation tant que la tête entière est présente.

Ibn 'Abbas a dit : « La soura (représentation) c'est la tête ! Si vous couper la tête ce n'est plus, une soura (représentation). [Sounan al kubra : 14580]

Tant qu'une image possède une tête, elle est considérée comme une représentation et donc il est interdit de façonner cela. Celui qui aura dessiné uniquement une tête sans le reste du corps entre dans l'interdiction. Et celui qui dessine tout le corps à l'exception de la tête n'entre pas dans l'interdiction.

i-slamy.com



Le Dictionnaire du musulman

Remarque :

Pour qu'une représentation entre dans les représentations haram il faut qu'il soit possible qu'une âme puisse lui donner vie. C'est-à-dire que lorsque nous regardons cette représentation nous reconnaissons clairement une créature possédant une âme. Comme une personne représentée de dos ou qui ferme les yeux. Contrairement à celui qui dessine un mur avec des yeux, le soleil avec un sourire ou uniquement une oreille. Il n'est pas possible d'insuffler une âme à ces représentations, alors elle n'entre pas dans la catégorie des représentations haram.⁶



Références

- 1- Voir : « Maqayis lugha », ibn faris, tome 3/page 319;
« Mawsou'atoul aqida wal adyan wal firaq, wal madhaib al mou'asira », tome 2/page 447.
- 2- « Mawsou'atoul aqida wal adyan wal firaq, wal madhaib al mou'asira », tome 2/page 448
- 3- « Anwa' taswir », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)]
- 4- « Al mawsou'a al fiqhiya al kowaytia », tome 12/page 104.
- 5- « Anwa' taswir », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)]
- 6- Voir : « Anwa' taswir », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#) ;
« Daabit fi tahrim souwar », Soulayman Rouhayli → [CLIQUER ICI](#)]